Date de transmission de l'acte: 10/09/2024
Date de reception de l'AR: 10/09/2024
009-210902490-DE_020_2024-DE
AGEDI

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du samedi 07 septembre 2024

Délibération N° DE_020_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	5	7
Date de la convocation : 03/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept septembre deux mille vingt-quatre, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Amandine Rauzy, Paul Perilhou, Eveline Authié, Dominique Dumons
Représentés : Nicolas Connord représenté par Amandine Rauzy, Jacques Rivière représenté par Michel Sabatier
Absents et Excusés : Marc Vallve, Jean-Barthélémy Maris

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Dominique Dumons est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Subvention exceptionnelle pour l'association Sensations Pyrénées Cathares

Le Maire expose au conseil municipal la demande d'une subvention exceptionnelle faite par l'association Sensations Pyrénées Cathares. Association dont l'objet est la promotion des savoir-faire et la mise en valeur des communes de notre pays. Depuis sa création l'association s'efforce de mettre en avant l'artisanat, les arts et les producteurs de toute sorte et des sites remarquables de notre territoire par des marchés nocturnes.
Au terme des trois années d'existence l'association compte 67 adhérents et accueille de nouveaux exposants sur les marchés.
L'évolution de cette année, avec 42 exposants locaux lors du marché final, ont amené l'association à marquer la représentation finale de ces marchés sur la commune de Roquefixade par un spectacle inédit dans le but de pérenniser cette fête et d'en faire une référence.

Le montant total du feu d'artifice tiré à cette occasion s'élève à 2 200.00 €. C'est pourquoi l'association demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 400.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400.00 € à l'association Sensations Pyrénées Cathares.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance

MAIRIE DE ROQUEFIXADE
09300 (Ariège)

Dominique Dumons
Secrétaire de séance